Cote du document:	EB/100/Rev.1	
Date:	16 décembre 2010	
Distribution:	Publique	
Original:	Anglais	_



Procès-verbal de la centième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Transmission des documents:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Liam F. Chicca

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2462 courriel: <u>l.chicca@ifad.org</u>

Conseil d'administration — Centième session Rome, 15-17 septembre 2010

Table des matières

Chap	itre		Paragraphe	Page
Γ.	Intr	oduction	1-2	1
ΙI.	Ouv	erture de la session	3-6	1
III.	Déc	isions du Conseil d'administration	7-80	1-14
	Α.	Adoption de l'ordre du jour	7-8	1
	В.	Exposé: Coopération Sud-Sud et modèle opérationnel du FIDA	9-12	1-2
	C.	Aperçu général du programme de travail et des budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2011, et aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau de l'évaluation pour 2011 et plan indicatif pour 2012-2013	13-16	2-3
	D.	Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (2010)	17-20	3
	E.	Directives sur les relations avec les gouvernements de fait	21-22	3-4
	F.	Évaluation	23-25	4
	G.	Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA)	26	4
	Н.	Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: établissement et présidence	27-29	4-5
	I.	Programme d'options stratégiques pour le pays: Côte d'Ivoire	30	5
	J.	Modalités et conditions de prêt du FIDA – conditions durcies	31-32	5-6
	K.	Ressources disponibles pour engagement	33	6
	L.	Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration	34-51	6-9
	Μ.	Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition en 2010-2011	52	10
	N.	Application de l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la procédure d'approbation par défaut d'opposition	53	10

i

Chapit	tre		Paragraphe	Page
	Ο.	Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets	54	10
	P.	Examen du Cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA	55	10
	Q.	Création d'un Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire	56	11
	R.	Plan à moyen terme du FIDA 2010-2012: Rapport de situation	57-58	11
	S.	Questions financières	59-67	12
	T.	Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs	68-70	12
	U.	Questions diverses	71-78	12-14
	V.	Clôture de la session	79-80	14
Annex	œs			Page
I.	Délégations à la centième session du Conseil d'administration			15-27
II.	Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa centième session		28-31	
III.	Ordre du jour			32-35

Procès-verbal de la centième session du Conseil d'administration

I. Introduction

- 1. La centième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome du 15 au 17 septembre 2010. La liste des délégations figure à l'annexe I.
- 2. Le Conseil d'administration était saisi des documents énumérés à l'annexe II.

II. Ouverture de la session

- 3. Le Président Kanayo F. Nwanze ouvre la centième session du Conseil d'administration.
- 4. Le Président souhaite la bienvenue aux représentants nouvellement accrédités au Conseil d'administration, à savoir les représentants du Canada et du Royaume du Danemark.
- 5. Après la présentation d'informations actualisées sur les faits survenus récemment au sein du Fonds et sur la scène mondiale, le Président confirme que les inondations meurtrières qui ont frappé la République islamique du Pakistan au cours des semaines précédentes ont provoqué des pertes considérables en infrastructures et en cultures dans les zones d'intervention de quatre opérations du FIDA en cours d'exécution dans le pays. Le Président informe que, entre autres mesures, le FIDA octroiera un don, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin de fournir aux ménages les plus démunis et vulnérables des intrants pour l'élevage et l'agriculture en vue d'un relèvement accéléré durant la phase de redressement immédiatement postérieure aux inondations.
- 6. Il est rappelé au Conseil d'administration que le Bureau du Secrétaire du FIDA doit être informé du recrutement de membres du personnel autres que les cadres supérieurs et les directeurs, en application du Code de conduite en vigueur au FIDA. Il s'agit de connaître la nature des flux d'information. En réponse à une question du représentant de la Suède qui s'interroge sur les motifs de cette pratique, il est rappelé que le Secrétaire est le mieux à même de fournir des informations d'ordre institutionnel et qu'une certaine discipline est nécessaire. Cette pratique, d'usage courant dans toutes les institutions, vise à préserver la distinction subtile entre gestion et contrôle.

III. Décisions du Conseil d'administration

A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

- 7. Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document EB 2010/100/R.1/Rev.1 (dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2010/100/R.1/Rev.2), et qui a été modifié pour tenir compte des ajouts décidés par le Conseil. Il prend également note du calendrier de travail tel qu'il est exposé dans le document EB 2010/100/R.1/Rev.1/Add.1/Rev.1.
- 8. Les amendements sont les suivants:
 - a) report de la proposition relative au Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab;
 - b) à la demande du Représentant du Mexique, un point concernant le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est ajouté sous la rubrique Questions diverses.

B. Exposé: Coopération Sud-Sud et modèle opérationnel du FIDA (point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Conseil d'administration débute par un exposé thématique, en l'occurrence la Coopération Sud-Sud – l'expérience du FIDA dans ce domaine et la voie à suivre.

- 10. Les représentants au Conseil saluent l'à-propos de l'exposé, qui leur inspire des observations constructives et utiles. Ils encouragent le FIDA à poursuivre son engagement dans le domaine dynamique de la coopération Sud-Sud, compte tenu de l'ajout de valeur que cela comporte tant pour le Fonds que pour ses bénéficiaires. À ce propos, le Conseil note que nombreux sont les États membres du FIDA déjà engagés au plan bilatéral dans cette coopération, engagement dont le Fonds se félicite et qu'il s'efforcera de promouvoir.
- 11. Soulignant l'importance du financement et de l'intégration de cette approche dans les opérations du FIDA, le Conseil d'administration se félicite de constater que la Coopération Sud-Sud est au premier rang non seulement s'agissant de la stratégie opérationnelle du Fonds mais également de sa stratégie de mobilisation des ressources au titre de la neuvième reconstitution.
- 12. Les représentants apprécient l'exposé et souhaitent disposer d'exemples plus concrets de Coopération Sud-Sud en cours. Le Conseil prend note du fait que le site web du FIDA propose des informations plus détaillées sur ce sujet et accueille favorablement la possibilité de discuter à l'avenir de ce thème d'importance, éventuellement lors de la session du Conseil des gouverneurs de 2011.
- C. Aperçu général du programme de travail et des budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2011, et aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau de l'évaluation pour 2011 et plan indicatif pour 2012-2013 (point 4 de l'ordre du jour)
- 13. Le Conseil d'administration examine le document intitulé Aperçu général du programme de travail et des budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2011, et aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau de l'évaluation pour 2011 et plan indicatif pour 2012-2013, ainsi que son rectificatif (EB 2010/100/R.2 + Corr.1 dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2010/100/R.2/Rev.1), et prend note de l'exposé oral présenté par le président du Comité d'audit, sur la base de l'examen du document à sa cent seizième réunion.
- 14. Le Conseil d'administration se déclare satisfait des efforts que le FIDA entend déployer afin d'élargir son programme de travail conformément aux attentes exprimées par les États membres dans le cadre de la Consultation sur la huitième reconstitution. Par ailleurs, il insiste sur le fait que la capacité du FIDA à mettre en œuvre ce programme élargi, avec le niveau de qualité requis pour garantir un impact accru, doit être soigneusement examinée et, le cas échéant, renforcée. Le Conseil d'administration note que l'accroissement réel du budget administratif envisagé par le FIDA porte précisément sur le renforcement de cette capacité, en particulier s'agissant de l'élaboration et de l'exécution des programmes de pays (groupe 1 de la matrice de gestion des résultats).
- 15. Le Conseil d'administration souligne que le programme de travail et l'appui à l'exécution des projets devraient être menés à bien sur la base d'un renforcement manifeste de l'efficience institutionnelle et d'un alignement plus poussé des ressources sur les priorités de développement. À ce propos, le Conseil d'administration exprime le souhait que, lors de la présentation du programme de travail et budget à la session de décembre, le FIDA mette en évidence les domaines où des économies ont été ou seront réalisées, sans préjudice de l'impact sur le développement, en indiquant notamment l'ampleur probable de ces économies. Par ailleurs, le Conseil dit espérer que les économies identifiées se traduiront par une réorientation visible des ressources d'autres groupes en faveur du groupe programmes de pays et exécution. À cet égard, il note l'importance capitale que revêtent les dotations en effectifs et leur rémunération, au vu notamment de la situation d'austérité générale, et reconnaît que l'examen externe de l'ensemble des prestations du FIDA, qui devrait être présenté à la session de décembre, jouera un rôle essentiel afin que le FIDA puisse mettre en place des solutions structurelles concrètes aux problèmes d'efficience et de coût.

16. Le document fournit également au Conseil un aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau de l'évaluation du FIDA pour 2011 ainsi qu'un plan indicatif pour 2012-2013. Le Conseil se félicite du détail des informations contenues dans le document et lui donne son aval sans réserve. Il prend acte du fait que les indicateurs de suivi de la performance s'agissant de la réalisation des objectifs de la division figureront dans le document final présenté au Conseil en décembre. Par ailleurs, il note la réduction en termes réels du budget 2011. Parallèlement, le Conseil demande que le document final fournisse des informations complémentaires concernant les gains d'efficience, qui devraient être nettement distingués de toute économie générée ou de la réorientation des ressources entre départements.

Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (2010) (point 5 de l'ordre du jour)

- 17. Le Conseil d'administration examine la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (EB 2010/100/R.3 + Corr.1, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2010/100/R.3/Rev.1). À cette occasion, il est précisé que la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents n'entravera en rien la demande, par les États membres, d'informations à la direction sur d'éventuels thèmes spécifiques. À l'issue d'un débat fructueux, le Conseil approuve la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (2010), telle qu'elle figure dans le document, qui entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2012, ainsi que les procédures d'application indiquées en annexe V. Le Conseil d'administration autorise la direction à mettre en œuvre ladite politique, conformément aux procédures y relatives, dans le cadre du programme de travail et budget final pour lequel le Conseil d'administration devra donner son aval, en décembre 2010, en vue de sa soumission au Conseil des gouverneurs en 2011.
- 18. En réponse à l'inquiétude exprimée par certains États membres concernant les coûts estimatifs proposés à hauteur de 1,4 million d'USD, le Conseil d'administration prend acte de l'explication avancée par le Président selon laquelle la politique serait mise en œuvre sans conséquences financières.
- 19. Le Conseil d'administration prend note que, bien que le Président ait cherché à dégager un consensus, le représentant de l'Allemagne fait part de son opposition au document. Étant donné l'importance du coût estimatif, à savoir 1,4 million d'USD, le représentant de l'Allemagne souhaite que soient adoptées des dispositions alternatives de mise en œuvre et s'oppose donc à cette décision.
- 20. Le Conseil d'administration note qu'un document d'information sera transmis à tous les Gouverneurs à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs, en février 2011, et que le Conseil d'administration sera informé des avancées réalisées en ce sens. Par ailleurs, ce dernier prend acte du fait que la présente politique remplacera toutes les politiques de diffusion antérieures du Fonds.

E. Directives sur les relations avec les gouvernements de fait (point 6 de l'ordre du jour)

- 21. Après avoir examiné le document et en vertu de la section 52 des Principes et critères du FIDA en matière de prêts, le Conseil d'administration approuve les Directives recommandées sur les relations avec les gouvernements de fait, telles qu'elles figurent dans le document EB 2010/100/R.4 et son rectificatif (dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2010/100/R.4/Rev.1), dans lequel figureront également les modifications ci-après:
 - a) La sous-section e) du paragraphe 1 et du paragraphe 15 est modifiée comme suit: "e) la position qu'ont adoptée les autres organisations internationales et régionales, dans la limite de leur compétence, à l'égard de ce gouvernement."

- b) La dernière phrase du paragraphe 16 est modifiée comme suit: "Par ailleurs, si l'une quelconque de ces questions reçoit une réponse négative, le projet n'est pas conforme aux Principes et critères en matière de prêts, et le Président devra renoncer à le soumettre au Conseil d'administration et informera ce dernier en conséquence."
- c) Une note de bas de page sera insérée citant l'article 12 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole concernant les critères du Fonds relatifs à la suspension, partielle ou totale, et à l'annulation des prêts en cours d'exécution et/ou des dons.
- 22. Le Conseil d'administration note que, malgré les efforts déployés par le Président en vue de l'obtention d'un consensus, les représentants de l'Argentine et de la République bolivarienne du Venezuela s'opposent au document. En outre, il note que, dans le droit fil de la Doctrine Estrada, le Mexique rejette la pratique de reconnaissance des gouvernements et évite de se prononcer sur la légitimité ou l'illégitimité d'un gouvernement étranger, et se limite exclusivement à exercer son droit de légation, à savoir le détachement ou le retrait d'agents diplomatiques. Le Représentant du Mexique souligne que, en vertu des dispositions de la section 8 f) de l'article 6 de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole, et à la lumière de son objectif, le financement que le Fonds peut octroyer à un gouvernement de fait n'implique pas un acte de reconnaissance de la légitimité dudit gouvernement.

F. Évaluation (point 7 de l'ordre du jour)

- a) Rapports du président du Comité de l'évaluation
- 23. Le Conseil d'administration examine les rapports du président du Comité de l'évaluation sur la visite de pays effectuée au Mozambique (EB 2010/100/R.5) ainsi que sur la soixante-troisième session du Comité (EB 2010/100/R.6) et prend note des informations qui y sont contenues.
- 24. À l'issue d'une discussion sur le calendrier et le plan de travail concernant la mise en œuvre des recommandations de l'Examen par les pairs, le Conseil encourage le Comité de l'évaluation à aller de l'avant rapidement. Après avoir reçu l'assurance que les avancées se poursuivront, le Conseil d'administration salue l'intention du Comité de rendre compte de l'état d'avancement et de toute difficulté éventuelle pouvant surgir lors de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen par les pairs du Bureau de l'évaluation et de la fonction d'évaluation au FIDA.
- 25. Enfin, le Conseil d'administration prend acte de l'engagement réaffirmé du Président en faveur de la protection de l'indépendance du Bureau de l'évaluation ainsi que de la tenue de réunions périodiques entre le Président et le directeur d'IOE dans une optique de promotion de la communication et de la collaboration, tout en notant la distinction entre indépendance opérationnelle, recrutement et pouvoir de nommer le personnel.
- G. Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA) (point 8 de l'ordre du jour)
- 26. Le Conseil d'administration examine le Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA) ainsi que son additif (EB 2010/100/R.7 + Add.1). À l'issue d'un débat fructueux, le Conseil prend note des informations y figurant.

H. Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: établissement et présidence (point 9 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil examine le document relatif à la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: établissement et présidence, ainsi que son rectificatif (EB 2010/100/R.8 + Corr.1) et donne son aval au document tel qu'il figure sous la cote EB 2010/100/R.8/Rev.1, modifié sur la base des discussions constructives

- tenues durant la session sur les questions, entre autres, de la justification et du processus de sélection d'un président externe pour la Consultation sur la reconstitution, les critères de sélection et les attributions y relatives ainsi que les coûts.
- 28. Plusieurs représentants au Conseil proposent que, outre remplir les critères de sélection indiqués dans le document modifié, le président devrait également posséder une stature lui ouvrant la voie aux niveaux décisionnels les plus élevés au sein des gouvernements concernés et avoir une connaissance approfondie de la nouvelle architecture du développement et de l'évolution de la situation économique actuelle à l'échelon mondial.
- 29. Ayant reçu une demande de la part du représentant du Cameroun aux fins de l'examen de l'élargissement de la Liste C de la Consultation, le Conseil décide d'approfondir ce thème lors de sa session de décembre. En attendant, les Coordonnateurs et Amis examineront cette question afin de faciliter les discussions.

I. Programme d'options stratégiques pour le pays: Côte d'Ivoire (point 10 de l'ordre du jour)

30. Le Conseil d'administration examine le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la Côte d'Ivoire (EB 2010/100/R.9). Il partage les objectifs stratégiques proposés et salue la qualité du document, tout en mettant l'accent sur le fait que les systèmes nationaux de passation des marchés devraient être appliqués uniquement s'ils sont conformes aux directives du FIDA en la matière. Dans le cas contraire, lesdites directives devraient prévaloir. Concernant les risques, il est noté que, même si les jeunes sans emploi peuvent être considérés comme un facteur de risque pour la stabilité sociale, leur potentiel en relation avec le développement agricole ne devrait pas être sous-estimé. Enfin, le Conseil prend note des réponses fournies aux questions soulevées concernant les mesures d'atténuation des risques identifiés dans le COSOP.

J. Modalités et conditions de prêt du FIDA – conditions durcies (point 11 de l'ordre du jour)

- 31. Après avoir examiné le document sur les modalités et conditions de prêt du FIDA conditions durcies (EB 2010/100/R.10) et après avoir écouté un compte rendu oral des discussions tenues sur ce point par le Comité d'audit à sa cent seizième réunion, le Conseil d'administration approuve les recommandations proposées dans ledit document, à savoir:
 - a) La création d'une catégorie de prêts à des conditions similaires aux conditions durcies proposées par l'Association internationale de développement (IDA).
 - b) L'application de ces conditions aux prêts du FIDA accordés aux pays auxquels l'IDA applique des conditions durcies.
 - c) Les prêts du FIDA accordés à des conditions durcies seront identiques aux prêts du FIDA accordés à des conditions particulièrement favorables, à l'exception du délai de remboursement qui sera de 20 ans au lieu de 40 ans.
 - d) La catégorie des conditions durcies du FIDA, telle que définie dans le présent rapport, sera maintenue aussi longtemps que les conditions durcies de l'IDA resteront en vigueur sous leur forme actuelle.
 - e) La révision de la section 5.01 (conditions de prêt) des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole pour instaurer la catégorie de prêts du FIDA à des conditions durcies, comme suit:
 - "b) Conditions durcies: les prêts consentis à des conditions durcies sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt; ils comportent un délai de

remboursement de vingt (20) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds."

Les paragraphes b), c), d), e) et f) de la section 5.01 du document actuel seront renumérotés pour tenir compte de ce changement.

32. Le Conseil d'administration recommande par ailleurs que le FIDA soit autorisé à aligner en règle générale ses conditions de prêt sur celles appliquées par l'IDA.

K. Ressources disponibles pour engagement (point 12 de l'ordre du jour)

33. Après avoir examiné le document sur les ressources disponibles pour engagement ainsi que son additif (EB 2010/100/R.11/Add.1), le Conseil d'administration prend note du fait que le montant estimatif des entrées nettes pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2010 représente 549,5 millions d'USD. Avec un montant total de prêts et de dons présentés pour approbation à hauteur de 127,6 millions d'USD, un montant total de prêts et de dons devant être approuvés par le biais de la procédure de défaut d'opposition à hauteur de 40,6 millions d'USD, un montant total de prêts et de dons déjà approuvés à hauteur de 276,1 millions d'USD, et un pouvoir d'engagement anticipé de 75,3 millions d'USD déjà approuvé, aucun déficit n'est envisagé pour cette période et aucune demande de recours additionnel au pouvoir d'engagement anticipé n'est par conséquent nécessaire.

L. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration (point 13 de l'ordre du jour)

- 34. Le Conseil prend note des informations fournies oralement concernant l'entrée en vigueur des propositions déjà approuvées lors de précédentes sessions du Conseil. Des précisions sont apportées concernant le Projet de développement durable des régions de Carirí et Seridó au Brésil, et le Conseil est informé qu'une communication officielle a été envoyée par le Ministère brésilien de la planification informant que le Ministère des finances avait autorisé le Gouvernement de l'État de Paraiba à négocier l'accord de financement de ce projet avec le FIDA. C'est sur cette base que devrait être négocié ledit accord avant la fin du mois d'octobre 2010.
- 35. Par ailleurs, le Conseil d'administration note que, concernant le Projet visant à améliorer la productivité agricole au Mali, une copie de l'accord de financement négocié sera distribuée à la session de décembre. La direction ayant reçu une lettre du Gouvernement malien confirmant son aval du texte de l'accord de financement négocié, le Conseil d'administration reçoit l'assurance que toutes les garanties importantes qu'il a requises sont prises en compte dans le texte en question.
- 36. Le Conseil d'administration examine les propositions de projet/programme ci-après:

a) Afrique de l'Ouest et du Centre

- i) Guinée: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles
- 37. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme figurant dans le document EB 2010/100/R.12, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) d'un montant équivalant à cinq millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (5 800 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) Guinée-Bissau: Mémorandum du Président: Projet de réhabilitation rurale et de développement communautaire don supplémentaire
- 38. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2010/100/R.13, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée-Bissau un don supplémentaire d'un montant équivalant à sept cent mille droits de tirage spéciaux (700 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iii) Mali: Projet visant à améliorer la productivité agricole
- 39. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2010/100/R.14, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Mali un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt et un millions de droits de tirage spéciaux (21 000 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Mali un don d'un montant équivalant à deux cent mille droits de tirage spéciaux (200 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iv) Mali: Mémorandum du Président: Programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali don supplémentaire
- 40. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2010/100/R.15 et son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Mali un don supplémentaire d'un montant équivalant à sept cent mille droits de tirage spéciaux (700 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- v) Nigéria: Mémorandum du Président: Programme de développement agricole et rural à assise communautaire prêt supplémentaire
- 41. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2010/100/R.16 et son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale du Nigéria un prêt supplémentaire, à des conditions particulièrement favorables, d'un montant équivalant à huit millions six cent vingt mille droits de tirage spéciaux (8 620 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- vi) Sao Tomé-et-Principe: Mémorandum du Président: Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale – financement supplémentaire
- 42. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2010/100/R.17 et son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Sao Tomé-et-Principe un don d'un montant équivalant à un million neuf cent quatre-vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (1 990 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

b) Afrique orientale et australe

- i) Angola: Mémorandum du Président: demande de dérogation à la règle concernant les impôts pour le Projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation
- 43. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2010/100/R.18 et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds approuve la dérogation à la règle relative aux impôts telle qu'énoncée à la section 11.01 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole pour l'accord de prêt n° 736-AO conclu pour ce projet à compter de sa date d'entrée en vigueur et selon les modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) Kenya: Programme de diffusion des innovations et techniques financières en milieu rural (PROFIT)
- 44. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme figurant dans le document EB 2010/100/R.19, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Kenya un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix-neuf millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (19 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un don d'un montant équivalant à trois cent quatre-vingt-quinze mille droits de tirage spéciaux (395 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iii) Ouganda: Projet de promotion des technologies agricoles et des services consultatifs concernant les agro-industries
- 45. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2010/100/R.20 et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Ouganda un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à neuf millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (9 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iv) Zambie: Mémorandum du Président: Programme de promotion des petites agro-industries don supplémentaire
- 46. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2010/100/R.21 et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Zambie un don supplémentaire d'un montant de 1,0 million d'USD, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

c) Amérique latine et Caraïbes

- i) Honduras: Programme de développement rural durable dans la région du Sud (Emprende Sur)
- 47. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme figurant dans le document EB 2010/100/R.23, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Honduras un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à six millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (6 650 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- 48. Les Représentants de l'Argentine et du Brésil ont souhaité que soit inscrit au procès-verbal le fait que, même s'ils n'ont aucune objection à opposer au Programme de développement rural durable dans la région du Sud (Emprende Sur) au Honduras, dans la mesure où il vise à réduire la faim et la pauvreté des populations rurales du Honduras, ils ne sont pas en position de l'approuver étant donné qu'ils ne reconnaissent pas le pouvoir en place dans ce pays.
- 49. Simultanément, compte tenu du rôle de premier plan joué par le FIDA dans la lutte contre la pauvreté rurale et conscient des retombées positives que ce projet aura pour les communautés d'agriculteurs les plus vulnérables du Honduras, en particulier les femmes et les jeunes, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela appuie le projet présenté mais précise toutefois que ce soutien ne signifie pas que la République bolivarienne du Venezuela reconnaît le Gouvernement et les autorités du Honduras.

d) Proche-Orient et Afrique du Nord

- i) Arménie: Programme de création d'actifs en milieu rural
- 50. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme figurant dans le document EB 2010/100/R.24, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Arménie un prêt à des conditions durcies, telles que définies au paragraphe 2 du présent document, d'un montant équivalant à huit millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (8 900 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République d'Arménie un don d'un montant équivalant à trois cent trente mille droits de tirage spéciaux (330 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) Djibouti: Mémorandum du Président: Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres don supplémentaire
- 51. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2010/100/R.25 et son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Djibouti un don supplémentaire d'un montant équivalant à deux millions de droits de tirage spéciaux (2 000 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

M. Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition en 2010-2011 (point 14 de l'ordre du jour)

52. Le document EB 2010/100/R.26 portant sur les activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition, est présenté au Conseil pour information.

N. Application de l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la procédure d'approbation par défaut d'opposition (point 15 de l'ordre du jour)

- 53. Après avoir examiné le document sur l'application de l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la procédure d'approbation par défaut d'opposition, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2010/100/R.41/Rev.1, le Conseil approuve la méthodologie et les principes qui y sont énoncés réglementant l'application de l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, approuvé par le Conseil en décembre 2009. Ce faisant, le Conseil approuve le fait que, aux fins de l'application de la procédure d'approbation par défaut d'opposition, la direction du FIDA appliquera la méthodologie et les principes ci-après:
 - à l'exception des dons importants régis par la Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons, aucun projet/programme ne sera réputé approuvé suivant la procédure de défaut d'opposition si l'accord de financement négocié n'est pas communiqué aux membres;
 - ii) les accords de financement négociés seront communiqués aux membres au moins cinq jours avant l'expiration du délai de 30 jours suivant la communication des propositions (à savoir les rapports du Président du FIDA et les documents de conception des projets/programmes);
 - iii) si l'accord de financement négocié n'est pas mis en ligne sur le site web du Fonds dans les délais stipulés, conformément aux dispositions de l'alinéa ii) ci-dessus, et/ou si d'importantes modifications ont été apportées aux conditions exposées aux membres dans le rapport du Président, la proposition concernée sera considérée comme n'étant plus soumise à approbation suivant la procédure de défaut d'opposition. Elle pourra être présentée de nouveau pour approbation par la suite, soit au titre de la procédure de défaut d'opposition, soit à une session ordinaire du Conseil d'administration.

O. Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets (point 16 de l'ordre du jour)

54. Le Conseil d'administration examine le document intitulé Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets et son additif (EB 2010/100/R.27 + Add.1) dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2010/100/R.27/Rev.1, et salue la présentation orale des discussions tenues sur ce point par le Comité d'audit à sa cent seizième réunion. Le Conseil reconnaît que l'admissibilité à intervenir dans les passations de marché ne devrait pas être limitée aux États membres du FIDA et décide que la section 4.08 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole et les paragraphes 64 et 65 de la présente proposition soient modifiés en conséquence.

P. Examen du Cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA (point 17 de l'ordre du jour)

55. Le Conseil d'administration examine le document portant sur le Cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA (EB 2010/100/R.28), dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2010/100/R.28/Rev.1 et prend note des informations y figurant.

Q. Création d'un Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire (point 18 de l'ordre du jour)

56. Après avoir examiné le document (EB 2010/100/R.29/Rev.1 en anglais et EB 2010/100/R.29 en arabe, français et espagnol, dont les versions révisées paraîtront respectivement sous la cote EB 2010/100/R.29/Rev.2 en anglais et la cote EB 2010/100/R.29/Rev. 1 dans les autres langues) et pris note des précisions additionnelles fournies par la direction et par le Représentant de l'Espagne en référence à ses modalités et conditions, le Conseil approuve à l'unanimité le projet de résolution relatif à l'instrument portant création d'un Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire présenté à l'annexe I ci-jointe, à condition que le texte relatif au statut de créancier privilégié (section 4f) de l'annexe I soit officiellement supprimé, et approuve la conclusion d'un accord d'emprunt entre le Fonds fiduciaire et l'Espagne. Le Conseil note qu'il sera informé une fois finalisées les négociations dudit instrument, notamment la liste des pays admissibles, et négociées les modalités et conditions financières.

R. Plan à moyen terme du FIDA 2010-2012: Rapport de situation (point 19 de l'ordre du jour)

- 57. Le Conseil d'administration examine le document intitulé Plan à moyen terme du FIDA 2010-2012: Rapport de situation (EB 2010/100/R.30) et, à l'issue d'un débat fructueux, prend acte des informations qui y sont contenues.
- 58. Conscient de l'importance que revêt la question du paiement des contributions annoncées au Fonds, la direction confirme au Conseil qu'il s'agit là d'un thème prioritaire durant cette période préliminaire à la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. Afin de faciliter les discussions au sein du Conseil d'administration, cette question sera abordée par les Coordonnateurs et Amis avant d'être approfondie par le Conseil lors de sa session de décembre 2010.

S. Questions financières (point 20 de l'ordre du jour)

- a) Rapports du Comité d'audit
 - i) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quinzième réunion
- 59. Le Conseil d'administration examine le rapport du président du Comité d'audit sur la cent quinzième réunion (EB 2010/100/R.31) et prend note des informations qui y sont contenues.
 - ii) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent seizième réunion Niveau de la Réserve générale
- 60. Le Conseil prend note des informations fournies oralement sur les débats de la cent seizième réunion du Comité d'audit, en relation avec les documents financiers présentés au Conseil.
- 61. Le Conseil d'administration se félicite de recevoir l'assurance que la direction a tenu compte des préoccupations exprimées par le Comité en référence aux dispositions provisoires de remplacement du Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance et que les mesures nécessaires seront adoptées.
- 62. Le Conseil d'administration prend note de l'examen positif, par le Comité, de l'adéquation des mécanismes de contrôle interne. Concernant l'examen du niveau de la Réserve générale par le Comité (EB 2010/100/R.32), le Conseil accueille favorablement la demande avancée par le Comité, à savoir la présentation d'un document plus exhaustif qui serait discuté par le Comité en novembre 2010, avant d'être soumis au Conseil à sa session de décembre 2010.

- 63. Le Conseil d'administration accueille favorablement l'examen, par le Comité, de la question de l'accès des représentants du Conseil d'administration non membres du Comité d'audit aux documents présentés au Comité et de la décision de mettre toute la documentation disponible à la disposition de l'ensemble des représentants du Conseil d'administration, au besoin par voie confidentielle.
- 64. Une copie du document PowerPoint présenté aux membres du Comité d'audit lors de sa cent seizième réunion, qui porte sur le projet de remplacement du système prêts et dons, est distribuée aux représentants au Conseil en les informant que, dans l'attente de la finalisation de la procédure d'appel d'offres, les informations qui y figurent restent confidentielles.
- 65. En réponse à une demande du représentant de l'Allemagne, une mise à jour orale sur la résidence du FIDA est présentée par la direction. Celle-ci porte sur la réduction significative des dépenses garantie à ce jour et les mesures additionnelles prises à cet effet, y compris les négociations avec le propriétaire. La direction confirme que la recherche d'une autre résidence répondant aux exigences du Fonds et de son Président est en cours et que, début 2011 et pour le reste de son mandat, le Président fixera un plafond pour le budget total relatif à la résidence du FIDA. En cas de dépassement, le Président serait disposé à verser la différence.
 - iii) Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA
- 66. Le rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2010/100/R.33) est présenté au Conseil d'administration pour information.
 - iv) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le deuxième trimestre de 2010
- 67. Le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le deuxième trimestre de 2010 (EB 2010/100/R.34) est présenté au Conseil d'administration pour information.

T. Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs (point 21 de l'ordre du jour)

- 68. Le Conseil d'administration examine le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs (EB 2010/100/R.35) et l'approuve conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs.
- 69. Le Conseil est informé du fait que l'Italie a notifié au Fonds sa décision de ne plus verser aucun financement additionnel afin de couvrir les coûts d'hébergement du Conseil des gouverneurs en 2011. La direction est en train d'en examiner les répercussions au niveau pratique et informera en temps utile le Conseil d'administration des conséquences et de l'impact potentiel de cette décision. Par ailleurs, une note sur cette question rappelle au Conseil d'administration que le Conseil des gouverneurs pourrait également être organisé dans un lieu autre que le siège du FIDA, à condition que cela ne comporte pas de dépenses supplémentaires pour le Fonds.
- 70. Concernant les questions connexes soulevées, le Conseil d'administration décide que celles-ci seraient examinées par les Coordonnateurs et Amis en vue de parvenir à un accord.

U. Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour)

- a) Demande d'admission en qualité de membre non originaire
- 71. Après avoir examiné la demande d'admission en qualité de membre non originaire présentée par la République d'Ouzbékistan (EB 2010/100/R.36), le Conseil d'administration recommande que celle-ci soit approuvée par le Conseil des gouverneurs et manifeste sa volonté de transmettre un projet de résolution en ce sens à la trente-quatrième session du Conseil.

b) Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil d'administration

72. Ayant examiné le texte du procès-verbal de sa quatre-vingt-dix-neuvième session (EB 2010/100/R.37), le Conseil d'administration approuve les amendements figurant dans le document et adopte le texte révisé du procès-verbal.

c) Observateurs sans droit de parole assistant aux travaux du Conseil d'administration

- 73. Après avoir examiné le document concernant les observateurs sans droit de parole assistant aux travaux du Conseil d'administration (EB 2010/100/R.38), le Conseil d'administration décide qu'à compter de la cent unième session les observateurs sans droit de parole seront autorisés à assister aux débats, conformément aux propositions contenues dans ledit document EB 2010/100/R.38. La direction présentera un rapport sur les questions importantes lors de la session de décembre 2010 du Conseil d'administration.
- 74. Sur la question de la participation aux séminaires informels, à la demande du représentant de la Suède, la direction accepte de permettre à une personne non membre du Conseil d'administration par État membre de suivre les travaux depuis la salle d'écoute, sous réserve que le Bureau du Secrétariat en ait été informé.
 - d) Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA
- 75. Lors de l'examen du document sur l'élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA (EB 2010/100/R.39), le Conseil d'administration est informé que sont proposés: Mme Kwena Komape, Conseillère pour les questions agricoles et Représentante permanente suppléante de la République d'Afrique du Sud, en qualité de membre, M. Stefano Marguccio, Premier secrétaire et Représentant permanent suppléant de la République italienne auprès du FIDA, en qualité de premier membre suppléant, et M. Danny Rahdiansyah, Troisième secrétaire (affaires multilatérales et politiques) et Représentant permanent suppléant de la République d'Indonésie auprès du FIDA, en qualité de deuxième membre suppléant. Rappelant que les représentants sont élus au Comité des pensions à titre personnel, le Conseil élit les représentants proposés pour un mandat de trois ans prenant fin le 30 septembre 2013.

e) Accréditation du FIDA en tant qu'organisme d'exécution multilatéral du Fonds pour l'adaptation

76. Après avoir examiné et approuvé le document sur l'accréditation du FIDA en tant qu'organisme d'exécution multilatéral du Fonds pour l'adaptation (EB 2010/100/R.40), le Conseil d'administration autorise le Président à négocier et finaliser avec le Fonds pour l'adaptation et/ou la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) les accords requis aux fins de ladite accréditation. Les textes desdits accords devant être négociés et conclus seront présentés au Conseil d'administration pour information lors de l'une de ses prochaines sessions.

f) Secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

- 77. Le Conseil prend note des informations fournies concernant le secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, point inscrit à l'ordre du jour à la demande du représentant du Mexique. La direction indique que la lettre adressée par la Présidence du Comité de la sécurité alimentaire mondiale est à l'étude et que des mesures appropriées seront prises en temps utile.
 - g) Rapport de situation sur la mise en œuvre du programme de travail 2010 et du programme de changement et de réforme: vers une institution plus souple, efficiente et efficace

78. Faisant suite au discours d'ouverture du Président, le Conseil examine le document d'information intitulé Rapport de situation sur la mise en œuvre du programme de travail 2010 et du programme de changement et de réforme: vers une institution plus souple, efficiente et efficace (EB 2010/100/INF.5) et prend note des informations qui y sont contenues.

V. Clôture de la session

- 79. Le Conseil d'administration note que, étant donné que la finalisation de l'évaluation, au niveau de l'institution, du rôle du FIDA et des instruments relatifs à son engagement avec le secteur privé est désormais prévue pour mai 2011, la stratégie du FIDA pour l'élargissement des partenariats dans le secteur privé sera reportée. Par conséquent, sa présentation est renvoyée à septembre 2001, dans le cadre d'un séminaire informel, et sa soumission finale à la session de décembre 2011 du Conseil d'administration.
- 80. Le Conseil prend par ailleurs acte du fait qu'un séminaire informel se tiendra, avant la session de décembre 2010, sur la politique relative à l'environnement et aux ressources naturelles. Ce séminaire permettrait de finaliser la politique avant qu'elle ne soit présentée au Conseil d'administration à sa session de mai 2011.



قائمة بالمندوبين في الدورة المائة للمجلس التنفيذي

Delegations at the 100th session of the Executive Board

Délégations à la centième session du Conseil d'administration

Delegaciones en el 100º período de sesiones de la Junta Ejecutiva

Executive Board -100^{th} Session Rome, 15-17 September 2010

For: Information

AFGHANISTAN

Abdul Razak AYAZI Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Islamic Republic of Afghanistan to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

ALGERIA

Mohamed Larbi GHANEM Directeur General de la Comptabilité Ministère des finances Alger

ANGOLA

Manuel Pedro PACAVIRA Ambassadeur Représentant permanent de la République d'Angola auprès du FIDA Rome

João BAPTISTA DA COSTA Ministre Conseiller Ambassade de la République d'Angola Rome

ARGENTINA

María del Carmen SQUEFF Ministro Representante Permanente Alterna de la República Argentina ante el FIDA Roma

Agustín ZIMMERMANN
Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República Argentina
ante el FIDA
Roma

AUSTRIA

Klaus OEHLER
Deputy Director
International Financial Institutions
Federal Ministry of Finance
Vienna

BELGIUM

Martine VAN DOOREN Ministre Conseiller Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès des Organisations des Nations Unies Rome

BRAZIL

Carlos Eduardo LAMPERT COSTA
Deputy Secretary for International Affairs
Ministry of Planning, Budget
and Management
Brasilia, D.F.

Bruna MAGALHÃES DA MOTTA Attaché Alternate Permanent Representative of the Federative Republic of Brazil to the United Nations Food and Agricultural Agencies Rome

BURKINA FASO

Jacques ZIDA
Conseiller technique du
Ministre de l'économie
et des finances
du Burkina Faso
Ouagadougou

Jean-Baptiste KAMBIRE Ministre Conseiller Chargé d'affaires, a.i. Ambassade du Burkina Faso Rome

Lompo JAMANO Attaché Ambassade du Burkina Faso Rome

CAMEROON

Médi MOUNGUI Deuxième Conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Cameroun auprès du FIDA Rome

CANADA

Ann Adair HEUCHAN
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

CHINA

WANG Zhongjing Deputy Director-General International Department Ministry of Finance Beijing

LI Rui Deputy Director IFI Division III International Department Ministry of Finance Beijing

LI Xinhai Counsellor Deputy Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

YI Ren
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

DENMARK

Maj HESSEL Minister Counsellor Deputy Permanent Representative of the Kingdom of Denmark to IFAD Rome

Karen Ditte LARSEN Attaché Royal Danish Embassy Rome

EGYPT

Abdel Aziz MOHAMED HOSNI Agricultural Counsellor Deputy Permanent Representative of the Arab Republic of Egypt to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

FRANCE

Raphaëlle SIMEONI Conseiller financier Ambassade de France Service économique Rome

Claude TORRE
Agence française de
développement (AFD)
Chargé de mission à la
Représentation permanente
de la République française
auprès de l'OAA
Rome

GERMANY

Hans-Heinrich WREDE Ambassador Permanent Representative of the Federal Republic of Germany to IFAD Rome

Heike KUHN First Counsellor Alternate Permanent Representative of the Federal Republic of Germany to IFAD Rome

Sonja BOCEK Member of the Permanent Representation of the Federal Republic of Germany Rome

GUATEMALA

Alfredo TRINIDAD VELÁSQUEZ Embajador Representante Permanente de la República de Guatemala ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

GUATEMALA Cont'd

Ileana RIVERA DE ANGOTTI Ministro Consejero Representante Permanente Adjunto de la República de Guatemala ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

INDIA

Loretta M. VAS Additional Secretary (Economic Affairs) Department of Economic Affairs Ministry of Finance New Delhi

S.K. PATTANAYAK
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative of the
Republic of India to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

INDONESIA

Hasanuddin IBRAHIM Secretary-General Department of Agriculture Jakarta

Dewo Broto Joko PUTRANTO Director of Multilateral Foreign Financing State Ministry for National Development Planning (BAPPENAS) Jakarta

Purnomo Ahmad CHANDRA Counsellor (Multilateral Affairs) Alternate Permanent Representative of the Republic of Indonesia to IFAD Rome

Erizal SODIKIN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

INDONESIA Cont'd

Ade CANDRADIJAYA
Head of Programme
Cooperation Sub-division
Bureau of International Cooperation
Department of Agriculture
Jakarta

Danny RAHDIANSYAH Third Secretary (Multilateral and Political Affairs) Alternate Permanent Representative of the Republic of Indonesia to IFAD Rome

Mr SURONO Intern Embassy of the Republic of Indonesia Rome

IRELAND

Jarlath O'CONNOR
First Secretary
Deputy Permanent Representative
of Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

ITALY

Giorgio LECCESI
Director
Service in charge of Multilateral
Development Banks (Office X)
Directorate General for International
Financial Relations (Directorate III)
Department of the Treasury
Ministry of Economy and Finance
Rome

Pietro SEBASTIANI Ambassador Permanent Representative of the Italian Republic to IFAD Rome

ITALY Cont'd

Lucia SENOFONTE
Adviser
Service in charge of Multilateral
Development Banks (Office X)
Directorate General for International
Financial Relations (Directorate III)
Department of the Treasury
Ministry of Economy and Finance
Rome

Stefano MARGUCCIO First Secretary Alternate Permanent Representative of the Italian Republic to IFAD Rome

JAPAN

Kazumasa SHIOYA
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative of
Japan to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

Toshitaka NAKANO First Secretary Economic Section Embassy of Japan Rome

KUWAIT

Yousef Ghazi AL-BADER
Assistant Regional Manager
for Central Asian and
European Countries
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

MEXICO

Emma Maria José RODRIGUEZ SIFUENTES Ministro Representante Permanente Alterna de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma

NETHERLANDS

A. M. Agnes VAN ARDENNE-VAN DER HOEVEN Ambassador Permanent Representative of the Kingdom of the Netherlands to the United Nations Organizations for Food and Agriculture Rome

Sanne HELDERMAN
Policy Adviser
Co-ordination and Institutional
Affairs Division
United Nations and International
Financial Institutions Department
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

Françoise SCHILD Second Secretary Alternate Permanent Representative of the Kingdom of the Netherlands to the United Nations Organizations for Food and Agriculture Rome

NIGERIA

Yaya O. OLANIRAN
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Abiodun WALI Clerk on IFAD Matters Embassy of the Federal Republic of Nigeria Rome

NORWAY

Kirsten BJØRU Counsellor Deputy Permanent Representative of the Kingdom of Norway to IFAD Rome

PAKISTAN

Tasnim ASLAM
Ambassador
Permanent Representative of the
Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Khalid MEHBOOB Honorary Adviser Alternate Permanent Representative of the Islamic Republic of Pakistan to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

Zulfiqar Haider KHAN
Counsellor (Agricultural)
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

QATAR

Akeel HATOOR Adviser Embassy of the State of Qatar Rome

SAUDI ARABIA

Bandar Bin Abdel Mohsin AL-SHALHOOB Minister Plenipotentiary Permanent Representative of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO Rome

SPAIN

Vera Cruz SOLER DEL CAMPO Primera Secretaria Embajada de España Roma

José Moísés MARTÍN CARRETERO Jefe Departamento de Cooperación Multilateral Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID) Madrid

SPAIN Cont'd

Mateo AMBROSIO-ALBALÁ
Cooperación Multilateral Financiero y
Económico
Programa Agencia Española de Cooperación
Internacional para el Desarrollo
Fundación Internacional y para Iberoamérica
de Administración y Políticas Públicas
(AECID-FIIAPP)
Madrid

SWEDEN

Amalia GARCIA-THÄRN Minister Permanent Representative of the Kingdom of Sweden to IFAD and WFP Rome

Henrik HOLMSTRÖM Junior officer Royal Swedish Embassy Rome

SWITZERLAND

Pio WENNUBST Conseiller Représentant permanent adjoint de la Confédération suisse auprès de la FAO, du FIDA et du PAM Rome

Sonja TSCHIRREN Cadre auxiliaire Représentation permanente de la Confédération suisse auprès de la FAO, du FIDA et du PAM Rome

UNITED ARAB EMIRATES

Nadia SULTAN ABDULLAH Officer-in-Charge Debt Management Ministry of Finance Abu Dhabi

Obeid Ali Mirghani HASSAN Press Officer Embassy of the United Arab Emirates Rome

UNITED KINGDOM

Elizabeth NASSKAU

Deputy Permanent Representative of
the United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

UNITED STATES

Elizabeth H. MORRIS
Deputy Director
Office of Multilateral
Development Banks
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Michael MICHENER
Minister Counsellor for
Agricultural Affairs, USDA
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Franklin MOORE
Senior Development Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Christopher HEGADORN
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Gladys Francisca URBANEJA DURÁN Embajadora Representante Permanente de la República Bolivariana de Venezuela ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) Cont'd

Luis Alberto ÁLVAREZ FERMIN Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de la República Bolivariana de Venezuela ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

Manuel CLAROS OVIEDO Segundo Secretario Representante Permanente Alterno de la República Bolivariana de Venezuela ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa centième session

Cote du document	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2010/100/R.1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire
EB 2010/100/R.1/Rev.1/Add.1/Rev.1	2	Calendrier de travail
EB 2010/100/R.2 + Corr.1	4	Aperçu général du programme de travail et des budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2011, et aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau de l'évaluation pour 2011 et plan indicatif pour 2012-2013
EB 2010/100/R.3 + Corr.1	5	Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (2010)
EB 2010/100/R.4 + Corr.1	6	Directives sur les relations avec les gouvernements de fait
EB 2010/100/R.5	13 a) i)	Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la visite au Mozambique
EB 2010/100/R.6	7 a) ii)	Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-troisième session
EB 2010/100/R.7 + Add.1	8	Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA)
EB 2010/100/R.8 + Corr.1	9	Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: établissement et présidence
EB 2010/100/R.8/Rev.1	9	Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: établissement et présidence
EB 2010/100/R.9	10	Côte d'Ivoire: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2010/100/R.10	11	Modalités et conditions de prêt du FIDA – conditions durcies
EB 2010/100/R.11 + Add.1	12	Ressources disponibles pour engagement
EB 2010/100/R.12 + Add.1 + Sup.1 ¹	13 a) i)	Guinée: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles
EB 2010/100/R.13 + Add.1	13 a) ii)	Guinée-Bissau: Mémorandum du Président: Projet de réhabilitation rurale et de développement communautaire – don supplémentaire
EB 2010/100/R.14 + Add.1	13 a) iii)	Mali: Projet visant à améliorer la productivité agricole

¹ Document distribué en français seulement.

EB/100/Rev.1 Annexe II

EB 2010/100/R.15 + Add.1	13 a) iv)	Mali: Mémorandum du Président: Programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali – don supplémentaire
EB 2010/100/R.16 + Add.1	10 a) v)	Nigéria: Mémorandum du Président: Programme de développement agricole et rural à assise communautaire – prêt supplémentaire
EB 2010/100/R.17 + Add.1	13 a) vi)	Sao Tomé-et-Principe: Mémorandum du Président: Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale – financement supplémentaire
EB 2010/100/R.18	13 b) i)	Angola: Mémorandum du Président: demande de dérogation à la règle concernant les impôts pour le Projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation
EB 2010/100/R.19 + Add.1 + Sup.1 ²	13 b) ii)	Kenya: Programme de diffusion des innovations et techniques financières en milieu rural (PROFIT)
EB 2010/100/R.20	13 b) iii)	Ouganda: Projet de promotion des technologies agricoles et des services consultatifs concernant les agro-industries
EB 2010/100/R.21	13 b) iv)	Zambie: Mémorandum du Président: Programme de promotion des petites agro- industries – don supplémentaire
EB 2010/100/R.22	s.o.	Pakistan: Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab
EB 2010/100/R.23 + Add.1 + Sup.1 ³	13 c)	Honduras: Programme de développement rural durable dans la région du Sud (Emprende Sur)
EB 2010/100/R.24 + Add.1 + Sup.1 ²	13 d) i)	Arménie: Programme de création d'actifs en milieu rural
EB 2010/100/R.25 + Add.1.	13 d) ii)	Djibouti: Mémorandum du Président: Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres – don supplémentaire
EB 2010/100/R.26	14	Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition en 2010-2011
EB 2010/100/R.41	15	Application de l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la procédure d'approbation par défaut d'opposition
EB 2010/100/R.27	16	Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets

Document distribué en anglais seulement.
 Document distribué en espagnol seulement

EB 2010/100/R.27 + Add.1 ⁴	16	Manuel de passation des marchés
EB 2010/100/R.28	17	Cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA – Application de la formule du volume modifié
EB 2010/100/R.29	18	Création du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire
EB 2010/100/R.30	19	Plan à moyen terme du FIDA 2010-2012: Rapport de situation
EB 2010/100/R.31	20 a) i)	Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quinzième réunion
EB 2010/100/R.32	20 a) ii)	Niveau de la Réserve générale
EB 2010/100/R.33	20 b)	Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2010/100/R.34	20 c)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le deuxième trimestre de 2010
EB 2010/100/R.35	21	Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs
EB 2010/100/R.36	22 a)	Demande d'admission en qualité de membre non originaire
EB 2010/100/R.37	22 b)	Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil d'administration
EB 2010/100/R.38	22 c)	Observateurs sans droit de parole assistant aux travaux du Conseil d'administration du FIDA
EB 2010/100/R.39	22 d)	Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA
EB 2010/100/R.40	22 e)	Accréditation du FIDA en tant qu'organisme d'exécution multilatéral du Fonds pour l'adaptation
EB 2010/100/INF.1		Arrangements pour la centième session du Conseil d'administration
EB 2010/100/INF.2		Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
EB 2010/100/INF.3		Liste des documents pour la centième session du Conseil d'administration
EB 2010/100/INF.4		Action demandée au Conseil d'administration à propos des documents des organes directeurs

⁴ Document distribué en anglais seulement.

EB 2010/100/INF.5

Rapport de situation sur la mise en œuvre du programme de travail 2010 et du programme de changement et de réforme: vers une institution plus souple, efficiente et efficace

EB 2010/100/INF.6⁵

Décisions et délibérations du Conseil d'administration à sa centième session

EB 2010/100/INF.7⁵

Résumé des propositions de projet et programme et don examinées par le Conseil

d'administration

⁵ Document distribué en anglais seulement.

Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Original:

EB 2010/100/R.1/Rev.2

2

Publique

Anglais



Ordre du jour

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques et transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Centième session Rome, 15-17 septembre 2010

Pour: **Approbation**

Ordre du jour

Comme cela a été communiqué au Conseil d'administration à sa quatre-vingt-seizième session, le président du Conseil – le Président du FIDA – a proposé l'adoption d'un certain nombre de mesures destinées à améliorer l'efficacité du Conseil d'administration.

Il a notamment été proposé que les points présentés pour information ne soient discutés durant une session du Conseil que si la direction l'estimait nécessaire ou si l'un des membres du Conseil le demandait expressément. Ces requêtes devraient être transmises par écrit au Secrétaire du FIDA trois semaines avant la session du Conseil.

Le calendrier de travail ne comprendra que les points de l'ordre du jour à discuter durant la session du Conseil (à savoir les points de l'ordre du jour présentés pour approbation ou examen et les points de l'ordre du jour présentés pour information identifiés par la direction ou ceux pour lesquels le Conseil a reçu une demande écrite en ce sens) et sera divulgué sur le site web du FIDA deux semaines avant la session.

Par souci de commodité, une lettre indiquant l'action demandée au Conseil sera assignée à chaque point de l'ordre du jour, à savoir:

A = Pour approbation

I = Pour information

E = Pour examen

Les représentants sont priés de noter l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la distribution des documents:

"... La limite de quatre semaines fixée pour l'envoi des documents présentés au Conseil d'administration à une session et auxquels celui-ci doit donner suite ne sera pas dépassée. Toutefois, si besoin est, des renseignements portant sur des questions qui n'appellent pas de décision de la part du Conseil, ou des renseignements supplémentaires concernant des projets, pourront être communiqués ultérieurement."

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la session
- 2. Adoption de l'ordre du jour [A]
- 3. Exposé: Coopération Sud-Sud et modèle opérationnel du FIDA [I]
- 4. Aperçu général du programme de travail et des budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2011, et aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau de l'évaluation pour 2011 et plan indicatif pour 2012-2013 **[E]**
- 5. Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (2010) [A]
- 6. Directives sur les relations avec les gouvernements de fait [A]
- 7. Évaluation
 - a) Rapports du président du Comité de l'évaluation [E]
 - i) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la visite au Mozambique
 - ii) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-troisième session
- 8. Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA) **[E]**
- 9. Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: établissement et présidence **[E]**
- 10. Programme d'options stratégiques pour le pays: Côte d'Ivoire [E]
- 11. Modalités et conditions de prêt du FIDA conditions durcies [A]
- 12. Ressources disponibles pour engagement [A]
- 13. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration [A]
 - a) Afrique de l'Ouest et du Centre
 - i) Guinée: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles
 - ii) Guinée-Bissau: Mémorandum du Président: Projet de réhabilitation rurale et de développement communautaire don supplémentaire
 - iii) Mali: Projet visant à améliorer la productivité agricole
 - iv) Mali: Mémorandum du Président: Programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali don supplémentaire
 - v) Nigéria: Mémorandum du Président: Programme de développement agricole et rural à assise communautaire prêt supplémentaire
 - vi) Sao Tomé-et-Principe: Mémorandum du Président: Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale don supplémentaire
 - b) Afrique orientale et australe
 - Angola: Mémorandum du Président: demande de dérogation à la règle concernant les impôts pour le Projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation
 - ii) Kenya: Programme de diffusion des innovations et techniques financières en milieu rural (PROFIT)
 - iii) Ouganda: Projet de promotion des technologies agricoles et des services consultatifs concernant les agro-industries

iv) Zambie: Mémorandum du Président: Programme de promotion des petites agro-industries – don supplémentaire

c) Amérique latine et Caraïbes

Honduras: Programme de développement rural durable dans la région du Sud (Emprende Sur)

- d) Proche-Orient et Afrique du Nord
 - i) Arménie: Programme de création d'actifs en milieu rural
 - ii) Djibouti: Mémorandum du Président: Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres don supplémentaire
- 14. Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition en 2010-2011 **[I]**
- 15. Application de l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la procédure d'approbation par défaut d'opposition [A]
- 16. Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets [A]
- 17. Examen du Cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA [E]
- 18. Création du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire [A]
- 19. Plan à moyen terme du FIDA 2010-2012: Rapport de situation [I]
- 20. Questions financières
 - a) Rapports du Comité d'audit [E]
 - i) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quinzième réunion
 - ii) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent seizième réunion Niveau de la Réserve générale
 - b) Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA [I]
 - c) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le deuxième trimestre de 2010 **[I]**
- 21. Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs [A]
- 22. Questions diverses
 - a) Demande d'admission en qualité de membre non originaire [A]
 - b) Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil d'administration **[A]**
 - c) Observateurs sans droit de parole assistant aux travaux du Conseil d'administration du FIDA **[E]**
 - d) Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA [A]
 - e) Accréditation du FIDA en tant qu'organisme d'exécution multilatéral du Fonds pour l'adaptation [A]
 - f) Comité de la sécurité alimentaire mondiale [1]
 - g) Rapport de situation sur la mise en œuvre du programme de travail 2010 et du programme de changement et de réforme: vers une institution plus souple, efficiente et efficace [I]